

Département de l'Essonne  
Arrondissement d'Evry  
Service : CVL

## COMMUNE DE FLEURY-MEROGIS

### DECISION DU MAIRE

N° 74/2022

**Objet** : Contrat de cession SAS ZPND AGENCY pour le concert d'Alfonz band le 3 septembre 2022 –  
Forum des Associations

Le Maire de la Commune de Fleury-Mérogis,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22, L2122-23

Vu la délibération n°7/2020 du conseil municipal du 2 juin 2020 visée en préfecture le 5 juin 2020  
portant délégations données au maire par le conseil municipal

Considérant la volonté municipale d'organiser des manifestations culturelles

Considérant la proposition de convention entre la ville de Fleury-Mérogis

12 rue Roger Clavier BP 107 à Fleury-Mérogis (91700) représentée par Monsieur Olivier CORZANI,  
Maire

Et

Sas Zpnd Agency, 14 rue Léo Lagrange 91700 Sainte Geneviève des Bois

Représenté par Pierre Moreno, en sa qualité de Président

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** - De signer le contrat de cession avec SAS ZPND Agency pour le concert d'Alfonz Band le  
samedi 3 Septembre 2022 à Fleury-Mérogis

**Article 2** - Que ce concert se déroulera au parc de la Pointe verte rue Roger Clavier

**Article 3** - D'autoriser le règlement des dépenses afférentes et notamment :

Le montant pour cette prestation est de 1200 € TTC (Mille deux cent euros TTC). Après réception de  
la facture correspondante établie par SAS ZPND AGENCY et éventuellement les frais annexes tels  
que : Les repas des artistes, l'hébergement des artistes, techniciens, du personnel communal mandaté,  
l'embauche de techniciens, toute autre prestation technique y compris la location de matériel,  
sonorisation. Le règlement des droits d'auteurs

**Article 4** - Un exemplaire de cette décision sera transmis à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne
- Monsieur le Trésorier Principal de Sainte-Geneviève-des-Bois,
- Pierre Moreno, président de SAS ZPND Agency

qui sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision

Fait à Fleury-Mérogis, le 01 septembre 2022

Olivier CORZANI  
Maire de Fleury-Mérogis  
Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération

